

L'essentiel du contrat en une page : DROITS et DEVOIRS de chacun

Nos principes : EDUCATION des enfants, RESPECT mutuel et LAICITE.

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Travaille pour la réussite de chaque élève, pour la sécurité et le bien-être de tous. Fait respecter la laïcité c'est-à-dire s'engage à respecter et à faire respecter la liberté des idées de chacun. Interdit toute propagande politique et religieuse. Lutte contre toute forme de discrimination ou d'intolérance, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine, les opinions, l'aspect physique. Assure son devoir de protection contre toute agression physique ou morale à chacun de ceux qui y travaillent, prévient la gendarmerie et/ou la Justice au besoin. Donne l'exemple de la politesse et du respect de chacun. Enseigne l'honnêteté et le goût de l'intérêt général. Préserve le collège qui est un patrimoine public. 	<ul style="list-style-type: none"> Fait des efforts réguliers pour sa propre réussite et la bonne entente dans le collège. Respecte la liberté d'opinion de chacun et peut exprimer sa propre opinion s'il a le souci de ne pas être agressif et de rester poli. S'interdit de mépriser ceux qui ne sont pas ou ne pensent pas comme lui : il n'insulte ni ne menace personne. S'interdit les insultes, les menaces et les coups. Signale ce dont il est victime aux membres du personnel afin que ces agressions cessent et soient sanctionnées. Respecte les adultes, ses camarades et leur travail, aide à préserver la propreté des locaux et de l'environnement, le rangement du matériel et la bonne atmosphère. S'interdit de tricher pendant le travail. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engage à soutenir les efforts du collège pour l'éducation de chaque élève et à aider son enfant à réussir au mieux. Rappelle à ses enfants que la démocratie est aussi fondée sur le respect de toutes les personnes et de leurs opinions. Rappelle à ses enfants que la liberté de chacun s'arrête où celle des autres commence et que la solidarité est nécessaire. Explique à ses enfants que les violences sont punies par les tribunaux. Vient dialoguer avec les enseignants sans agressivité. Prévient le collège si son enfant est victime de violences. Rappelle que le collège vit de l'argent public et que ceux qui nuisent à son fonctionnement rendent de très mauvais services à toutes les autres familles.

L'application de ces principes est déclinée par thèmes qui sont affichés à l'Administration.

Prenez-en connaissance.

- Pour la réussite de chaque élève : (2) le suivi scolaire, (3) la lutte contre l'absentéisme ;
- (4) Santé et sécurité des personnes et des biens ;
- Règles de vie en commun : (5) la discipline, (6) l'Education Physique et Sportive, les sorties, (7) les repas, le Centre de Documentation et d'Information, la permanence, le Foyer Socio-Educatif, l'Association Sportive.

POUR LA REUSSITE DE CHAQUE ELEVE

Le suivi scolaire

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Donne régulièrement par l'agenda de textes leçons, exercices et devoirs (qui seront corrigés). Chaque professeur vérifie qu'ils sont reportés. Le Professeur Principal organise la répartition de la charge de travail. Enseigne les méthodes quoi permettent aux élèves de mieux s'organiser et de mieux réussir le travail scolaire. Envie trois bulletins trimestriels et un relevé intermédiaire une fois par demi-trimestre. Organise des rencontres Parents-Professeurs, reçoit les familles sur rendez-vous, peut convoquer les familles en cas de problème. Fournit le carnet de correspondance, y fait porter les changements d'emploi du temps et les informations pour les familles. Vérifie les signatures des familles. Organise l'information sur l'orientation, préserve les intérêts de l'élève, dialogue avec les familles pour trouver les meilleures solutions. 	<ul style="list-style-type: none"> Note tout travail donné par le professeur sur l'agenda de textes. Apprend ses leçons chaque jour. Fait ses exercices et devoirs pour le jour où ils sont demandés. Apporte chaque jour le matériel nécessaire. Demande l'aide des professeurs quand il a des difficultés. Relève honnêtement ses notes, s'interdit de les falsifier, les donne à signer à ses parents, leur montre les devoirs corrigés. Parle franchement des difficultés qu'il rencontre avec ses parents et les enseignants pour obtenir de l'aide. Recouvre le carnet de correspondances, remplit les rubriques, y porte tous les messages pour ses parents, l'a toujours avec lui et le présente à ses parents et à toute demande du collège. S'engage à présenter son carnet à tout membre de la communauté et à transmettre les informations à la personne concernée. Suit les conseils des professeurs et de la Conseillère d'Orientation Psychologue pour se documenter. Réfléchit à un projet d'avenir, au type de métiers qu'il aimeraient faire. 	<ul style="list-style-type: none"> Exige de l'élève qu'il consacre chaque jour un temps suffisant au travail scolaire à la maison et contrôle avec l'agenda de textes que le travail demandé a été fait (par l'élève lui-même). Vérifie que ce carnet est bien tenu et sans effaceur. Aménage des conditions de travail correctes pour l'élève à la maison (une table et du calme). Vérifie le contenu du cartable, surtout en 6^{ème}. Vérifie les résultats de l'élève et en discute avec lui, demande rendez-vous avec un professeur en cas de difficultés scolaires pour trouver des solutions. Est priée d'assister aux rencontres organisées par le collège et de répondre aux demandes de rendez-vous. Fournit les photos demandées, remplit toutes les rubriques qui la concernent, consulte souvent ce carnet et le contrôle, signe toutes les informations, l'utilise pour correspondre avec le collège. Aide son enfant à trouver un projet réaliste mais ambitieux pour qu'il continue de faire des efforts. Rencontre les Professeurs Principaux en cas de doute.

POUR LA REUSSITE DE CHAQUE ELEVE

Lutte contre l'absentéisme

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> • Communique l'emploi du temps dès la rentrée par le carnet de correspondance. En donne une copie aux parents qui le réclament. • Fait transmettre les variations par le carnet dès que possible. Vérifie l'information des parents par la présence de leur signature. • Contrôle les présences, heure par heure. Vérifie les autorisations d'absence. Exige la justification des absences et des retards. • N'admet aucun élève en cours sans la présentation d'un billet de rentrée qu'il faut aller demander au bureau des surveillants. • Réclame un certificat médical pour toute absence supérieure à deux jours et prévient l'Inspection Académique en cas d'absence injustifiée. • Signale à l'Inspection Académique toute absence injustifiée de plus de quatre demi-journées par mois. Renseigne les enquêteurs envoyés par le Procureur pour défaut de fréquentation scolaire. • Exige de TOUS un effort de ponctualité et sanctionne au besoin les abus dans ce domaine, par exemple les retards répétés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Reporte son emploi du temps sur le carnet de correspondance et le fait signer par ses parents en début d'année. • Reporte sur le carnet toute modification de l'emploi du temps : aménagements d'horaires, reports de cours... • Respecte les horaires. Tous les élèves rentrent chez eux dès la fin des cours et ne traînent pas aux abords du collège avant de rentrer. • Assiste à tous les cours, quels qu'ils soient : il n'existe aucun cours facultatif. • Donne au Bureau de la Vie Scolaire un motif écrit et signé des parents après toute absence et avant l'entrée en classe. • Se met à jour pendant et après une absence et demande à un camarade de lui fournir le travail effectué. Photocopies possibles au collège. • Doit comprendre que, s'il ne vient pas au collège, il se met en danger personnel de délinquance et il engage gravement la responsabilité de ses parents. • Ne traîne pas en ville ou aux abords du collège avant de rentrer ou après la sortie. Se met en rang en temps voulu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à son enfant de lui faire une copie de l'emploi du temps (excellent exercice pour qu'il le connaisse encore mieux). • Consulte souvent le carnet pour vérifier les modifications et y appose sa signature. Interdit l'emploi d'effaceur. • Exige un retour rapide après les cours. N'envoie pas ses enfants externes trop tôt avant les cours (pour qu'ils ne traînent pas sans aucun contrôle). • Signale pat téléphone dès le 1^{er} jour toute absence ou retard. Questionne le collège en cas de retour trop tôt ou trop tard. • Remplit le carnet pour justifier par écrit toute absence non signalée. Prend les rendez-vous médicaux si possible hors des heures de cours. • N'accepte pas les absences de son enfant pour fuir le travail. Elle contacte un camarade de classe pour le suivi du travail pendant une absence prolongée. • Doit comprendre que les absences répétées nuisent à l'avenir de son enfant. Risque des sanctions pour défaut de fréquentation scolaire des enfants de moins de 16 ans. • S'aide de l'emploi du temps de l'élève pour veiller au respect des horaires : pas trop de temps pour arriver au collège (et temps écoulé pour rentrer à la maison).

Collège Jean Rogissart de Nouzonville

SANTE ET SECURITE

Notre Contrat éducatif (4)

Sécurité des Personnes et des biens

Le Collège répond à toute demande d'entretien venant des familles ou des personnels.

Il assure une permanence d'accueil des élèves le vendredi matin à l'infirmierie.

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> • Appelle la famille ou le SAMU selon la gravité du malaise de l'élève, lui permet de se reposer à l'infirmierie sous la protection d'un adulte. • Rappelle que la multiplication des petites absences nuit gravement à la réussite des élèves. • Organise les visites médicales obligatoires, contrôle les dispenses de sport supérieures à trois mois. • Organise des actions d'information sur la santé et de prévention (nutrition, contraception, lutte contre le sida, les toxicomanies...). • Veille à la désinfection et à la salubrité des locaux. Rappelle les règles d'hygiène et leur importance pour la santé. • Rappelle l'utilité d'une assurance scolaire et la responsabilité civile des parents du fait de leur enfant mineur à l'occasion de leur activité scolaire et pendant le trajet domicile-école. • Réclame les attestations d'assurances. • Procède régulièrement toutes les visites de contrôle (incendie, etc.) et se met aux normes. • Explique aux élèves les consignes de sécurité et procède à des exercices réguliers. • Sanctionne l'usage illicite du tabac, de l'alcool et de tout produit toxique pour la santé. • Explique les consignes concernant le matériel et les machines utilisés. Sanctionne les utilisations illicites du matériel. • Assure la surveillance du collège, prévient les autorités de justice en cas de menace contre la sécurité des élèves et du personnel. • Condamne et sanctionne toute violence à l'intérieur du collège. Intente au besoin des poursuites judiciaires. • Continue le dialogue avec les partenaires pour la sécurité dans les transports scolaires. • Interdit circulation et stationnement des véhicules non autorisés. Impose des règles de sécurité pour les véhicules autorisés. • Porte plainte en cas d'intrusion (décret de juin 1996) et assure le respect des consignes de sécurité relatives à la circulation des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> • Signale qu'il est malade à un adulte. Se présente au bureau de la Conseillère d'Education ou de la Vie Scolaire, accompagné d'un délégué, en cas de malaise. • Evite de simuler des problèmes de santé pour échapper aux cours, aux devoirs ou à un contrôle. • Transmet à ses parents les documents du collège concernant les actions de santé ? Peut rencontrer l'infirmière ou le médecin. • Prend soin de son capital-santé et n'hésite pas à demander conseil au médecin scolaire ou à l'infirmière. • Vient au collège propre, se lave les mains après les toilettes et avant le repas, ne crache pas. • Fournit effectivement et rapidement à ses parents les documents donnés par le collège . Rapporte les papiers au plus tôt à son Professeur Principal. • Protège la responsabilité de sa famille en évitant les brutalités et les dégâts, en ne prenant pas de risques personnels. • Fournit un témoignage précis et le nom de témoins en cas d'accident. • Signale à un membre de la Commission d'Hygiène et de Sécurité (signalés par affichage) ou au secrétariat ce qui lui semble dangereux. • Prévient un adulte en cas de danger et observe les consignes de sécurité. • Ne fume pas dans le collège : la loi l'interdit. • Applique les consignes de sécurité et n'utilise jamais le matériel et les machines sans l'autorisation du professeur ou à d'autres fins que celles qui sont prévues. • N'amène aucun objet ou produit dangereux. S'interdit tout comportement à risques (bousculades, coups, sortie interdite du collège). • S'interdit les coups, injures, insultes. Il prévient les adultes s'il en est victime et doit savoir qu'il sera systématiquement protégé. • Se comporte correctement et calmement dans les transports scolaires et aux abords du collège. • Ne circule pas dans les zones réservées aux véhicules. • Ne va pas dans les endroits interdits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit un n° de téléphone pour les urgences. Evite d'envoyer en classe un élève déjà malade le matin et reprend l'enfant malade dans les meilleurs délais. • Ne permet pas les absences de confort, ponctuelles et répétées qui nuisent fortement aux études. • Peut correspondre avec le médecin scolaire ou l'infirmière de façon confidentielle ou demander une entrevue avec le service de santé. • Encourage l'élève à prendre un petit déjeuner avant de partir au collège. • Veille à l'hygiène corporelle des élèves avant leur départ pour le collège. • N'accepte pas les absences de son enfant pour fuir le travail. Elle contacte un camarade de classe pour le suivi du travail pendant une absence prolongée. • Assure l'élève (vivement conseillé) mais choisit librement la compagnie d'assurances. Exige de son enfant, dès le début de l'année scolaire, la transmission des messages du collège. • Fournit une attestation de l'assureur indiquant les risques couverts : responsabilité civile et individuelle accident. • Fournit un certificat médical en cas d'accident. • N'hésite pas à contacter l'Administration du collège pour toute question ou proposition susceptible d'améliorer la sécurité des élèves et leur santé. • Enseigne à ses enfants que leur sécurité et leur santé sont des biens précieux mais que les imprudences peuvent les détruire. • Prévient le collège, par écrit, en cas de violence ou d'agressivité aux abords ou à l'intérieur. Vérifie que l'enfant ne transporte pas d'objets ou de produits interdits. • Explique à son enfant le respect dû aux autres et les conséquences judiciaires qui punissent les auteurs de violences ou d'injures. • Est responsable du comportement de l'élève sur le trajet vers le collège et dans les transports. • Ne stationne pas dans le collège et respecte les règles de stationnement et de circulation à ses abords. • Prend rendez-vous lorsqu'il vient au collège (sauf pour simple passage au secrétariat) et n'est pas autorisé à pénétrer ailleurs qu'au bâtiment administratif.

REGLES DE VIE EN COMMUN

La discipline

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Exige le respect de tous et de chacun afin que l'élève apprenne un comportement citoyen. Ne critique pas les familles devant les enfants. Exige le respect des biens du collège, biens publics mis à la disposition de tous les élèves, et le respect de la propriété d'autrui. Achète les manuels et de nombreuses collections de livres afin de réduire la participation financière des parents. Exige le respect du travail du professeur et des autres élèves en classe et celui du personnel de service. Contrôle et exige une tenue correcte dans le collège, aux abords ou en sortie (présentation, comportement, langage). Sanctionne si nécessaire. Sanctionne de façon mesurée mais ferme et après une étude au cas par cas les manquements à la discipline. Ne punit que les responsables. Etablit une échelle des sanctions indiquée dans le règlement intérieur et donc dans le carnet de correspondance. 	<ul style="list-style-type: none"> Respecte tous les personnels et tous les autres élèves et gagne ainsi le droit d'être respecté. Respecte le travail des autres. S'engage à ne pas dégrader ni salir volontairement les locaux, le matériel, les espaces verts. Jette ses déchets dans les corbeilles, ne crache pas. S'engage à prendre soin des manuels ou livres prêtés et à les restituer en état convenable afin qu'ils puissent resservir les années suivantes. Cesse bavardages et agitation dès qu'il rentre en classe et respecte le travail des autres. Laisse à la maison tout objet superflu et /ou bruyant. Evite de salir ou de dégrader. Représente sa famille et son collège quand il est dehors. Evite grossièreté et agressivité, notamment aux abords et dans les transports scolaires. Doit comprendre qu'il est dès maintenant responsable de ses actes et qu'il devra en rendre compte devant la société. Doit apprendre que la société exige que chacun paie les préjudices qu'il cause et qu'il doit protéger sa famille contre qu'il pourrait causer actuellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Est invitée à régler rapidement et sans agressivité tout litige en mesurant ses critiques envers l'école en présence d'élèves. S'engage à aider le collège dans ce sens et à rembourser les dégradations volontaires commises par son enfant. S'engage à rembourser le collège pour tout manuel ou livre perdu ou très dégradé. Soutient le collège dans sa demande de respect de tout travail manuel ou intellectuel, activités qui sont d'égale dignité. Exige une tenue, un langage et un comportement convenable quand elle envoie son enfant au collège. Lui rappelle les règles de politesse et de respect des autres. S'engage à répondre aux rendez-vous de l'administration ou des professeurs concernant les problèmes de discipline provoqués par son enfant. Est invitée à régler rapidement et à l'amiable tout litige en contactant le collège et en mesurant ses critiques envers l'école en présence d'élèves.

REGLES DE VIE EN COMMUN

Education Physique et Sportive

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Demande une tenue de sport complète à chaque cours et le respect du matériel : il appartient à tous (sa sécurité est d'ailleurs officiellement contrôlée) Exige et contrôle la présence de chaque élève et veille à la santé des élèves indisposés. Contribue à la santé de chaque élève en l'incitant aux activités physiques et à l'U.N.S.S.. Ne dispense aucun élève à long terme sans avis médical. Organise un contrôle pour les dispenses longues. 	<ul style="list-style-type: none"> Apporte toutes ses affaires de sport et respecte le matériel. Respecte les consignes de sécurité. Signale au professeur immédiatement s'il est malade ou s'il se blesse au cours d'une séance. Fait confiance à l'équipe des professeurs d'E.P.S. pour l'aider à gérer sa vie physique. Vient aux cours d'E.P.S. même s'il est dispensé, pour prendre l'air et aider à leur organisation ou est envoyé en permanence par le professeur si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifie le sac de sport et demande au besoin l'aide du fonds social collégien pour l'achat des vêtements ou des chaussures de sport. Signale immédiatement tout problème de santé sérieux (spasmophilie, asthme, etc.). Demande une dispense exceptionnelle par le carnet de correspondance seulement en cas de problème réel de santé. Fournit un certificat médical en termes d'incapacité fonctionnelle formulé par le médecin traitant et adressé au service santé du collège.
Les sorties (voir Règlement)		
<ul style="list-style-type: none"> Permet les sorties anticipées des externes en cas d'absence de professeur à condition d'avoir l'accord écrit des parents. Interdit les sorties le midi aux demi-pensionnaires et les sorties entre deux heures de cours à tous. Organise des sorties scolaires ou des permanences pour ceux qui ne souhaitent pas y participer quand c'est facultatif. Sanctionne les élèves grossiers, agressifs, brutaux ou refusant d'obéir aux abords du collège et en déplacement scolaire. Poursuit devant la Justice les éléments étrangers fauteurs de troubles. 	<ul style="list-style-type: none"> Passe obligatoirement au bureau de la Vie Scolaire avant toute sortie anticipée pour le visa du carnet de correspondance. S'expose à des retenues et à des sanctions s'il sort du collège sans y être autorisé. Se comporte correctement en sortie ou en voyage, écoute les consignes et ne s'enfuit pas. L'élève est une personne responsable de ses faits, gestes et paroles et s'engage à ne pas nuire à la réputation de sa famille ou du collège lorsqu'il est aux sorties du collège ou en déplacement. 	<ul style="list-style-type: none"> Autorise ou non, et par écrit, les sorties anticipées des cours si un professeur est absent et signe le carnet de correspondance. Prévient le collège si son enfant revient à une heure non conforme à son emploi du temps. Autorise ou non les sorties facultatives scolaires. Soutient le collège dans sa démarche d'ouverture. Soutient le collège dans la sanction des faits qui nuisent à sa réputation (grossièreté, agressivité entre élèves ou à l'égard des riverains, refus de rentrer aux abords du collège).

SERVICES du COLLEGE

Les repas de midi

Le Collège	L'Elève	La Famille
<ul style="list-style-type: none"> Organise des repas lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi en self-service. Veille à leur qualité sur le plan du goût et de la santé. Permet un paiement au forfait trimestriel pour les D.P. et autorise la venue d'externes qui font partie d'un club. L'achat de ticket est possible à l'avance. 	<ul style="list-style-type: none"> Se tient correctement à la demi-pension et à ses abords : préserve la tranquillité de ses camarades, évite de crier, de sortir, rapporte son plateau. Ne joue pas avec la nourriture. Présente sa carte de cantine à chaque passage à la demi-pension. S'interdit absolument le vol ou toute dégradation des matériels de ses camarades ou du collège 	<ul style="list-style-type: none"> Règle le montant du trimestre dans les délais prescrits (mais les fonds sociaux peuvent aider les familles en difficultés financières : dossier étudiée en Commission confidentielle). Prévient avant les vacances de Noël ou avant le 31 mars (avant la fin du terme) pour changer de statut (externe / demi-pensionnaire). Incite son enfant à respecter les biens publics et privés et lui signale qu'ils sont protégés par les lois.
	Le Centre de Documentation et d'Information	
<ul style="list-style-type: none"> Fait de gros efforts financiers pour acheter des livres, des collections, des équipements sans contrepartie des parents. Ouvre le C.D.I. pour permettre aux élèves qui le souhaitent de mieux bénéficier de ses services (Voir Règlement du C.D.I.). Organise des opérations d'animation et d'incitation à la lecture. Fournit le matériel. Propose des outils d'information sur l'orientation. Encadre et guide les élèves pour qu'ils puissent devenir plus autonomes dans leurs propres recherches documentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engage à respecter le matériel mis à disposition et la tranquillité des autres élèves qui travaillent. Fréquente le C.D.I. dès qu'il le peut pour lire, travailler, se documenter, emprunter les livres qu'il souhaite lire chez lui et qu'il rapportera dans les délais impartis. Peut dialoguer avec la documentaliste pour mieux bénéficier des très nombreux documents et s'informer en auto documentation sur l'orientation. Ecoute la documentaliste et ses professeurs pour bénéficier au mieux des services du C.D.I. puis cherche par lui-même. 	<ul style="list-style-type: none"> Rembourse les livres abîmés ou perdus par ses enfants. Encourage ses enfants à bénéficier des services gratuits et compétents du C.D.I. et à l'emprunt (gratuit) de livres. Encourage l'élève à la lecture et aux activités culturelles, à utiliser le C.D.I. pour s'informer sur son orientation future en liaison avec la Conseillère d'Orientation Psychologue (C.O.P.) et le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) de Charleville.
	La permanence	
<ul style="list-style-type: none"> Offre une permanence pour recevoir les élèves qui n'ont pas cours, maintient un climat de calme favorable au travail. L'adulte responsable de la permanence respecte l'élève en tant que personne et donc s'interdit les punitions collectives ou données au hasard. 	<ul style="list-style-type: none"> S'engage à travailler et à respecter le calme et le travail de ses camarades. S'engage à respecter le matériel et la propreté de la permanence. Reste correct et discret, s'engage à respecter l'adulte responsable de la permanence et peut lui demander conseil pour son travail. 	<ul style="list-style-type: none"> Peut demander, par écrit, la sortie de l'élève en cas d'absence du professeur. Doit inciter son enfant au respect des adultes et des autres élèves afin que lui-même et tous les autres puissent vivre et travailler en paix au collège.
	Le Foyer Socio-Educatif	
<ul style="list-style-type: none"> Autorise le fonctionnement du F.S.E dans le cadre de la législation en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> Est invité à faire partie des membres-élèves du F.S.E.. 	<ul style="list-style-type: none"> Peut participer à la gestion et à l'animation du F.S.E..
	L'Association Sportive	
<ul style="list-style-type: none"> S'efforce d'obtenir les locaux sportifs, les matériels et les financements permettant aux élèves des activités. Organise les activités en fonction des installations et des spécialités des professeurs. Entraîne les élèves et les incite à participer aux compétitions. Met à leur disposition la salle de restauration le mercredi pour que les élèves puissent y consommer le repas qu'ils apportent en vue de participer à l'U.N.S.S. l'après-midi. 	<ul style="list-style-type: none"> Reçoit la licence sportive de l'U.N.S.S. indispensable pour participer aux activités et compétitions. Vient régulièrement dès qu'il est inscrit. Tout abandon doit être justifié par un écrit des parents. Peut être renvoyé de l'Association Sportive en cas de comportement incorrect. 	<ul style="list-style-type: none"> Paie la cotisation U.N.S.S. en début d'année scolaire si elle décide d'inscrire son enfant aux activités de l'Association Sportive. Veille à la bonne fréquentation des activités du mercredi après-midi. Peut aider les professeurs pour les déplacements.